

Compte - rendu du conseil d'école du lundi 19 juin 2023

Personnes présentes :

Equipe enseignante : Lydie Martin, Blandine Suderie, Sylvie Gaubert, Chloé Hernandez, Léa Kraemer, Christophe Gerbier

Parents élus : M. Baudéan – Mme Ganey – Mme Cialdini – Mme Rodriguez

Représentants de la municipalité : Mme Adoue, Mme Damon + Mme Vidal et Mme De Montraud (ATSEM)

Directrice de l'ALAE : Joanne Marteau

Association Scolaire : Mme Condis – Mme Chevaleyre

Personnes absentes excusées : l'IEN, Cyril Noyez

1- Sécurité – fonctionnement et vie de l'école :

- Question concernant les rythmes scolaires :

Nous avons voté lors du premier conseil d'école la reconduction des rythmes scolaires pour les 3 prochaines années. La mairie a expliqué son positionnement qui est celui de ne pas supprimer des heures et peut être des postes à certains employés. Tant que la mairie restera décisionnaire, le statut quo sera conservé.

- Un exercice d'évacuation a été réalisé le 8 juin dans la matinée.
- Plan de mise à l'abri un cas de vague de chaleur :

A la demande de la direction académique de Toulouse les écoles du département ont reçu la demande de réfléchir à la mise en place d'un document ressemblant à un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour lutter contre les épisodes de grosse chaleur. Ce plan vise à assurer la continuité des apprentissages et ne pas fermer les écoles.

En conseil des maitres et en réunion avec la mairie nous avons fait un constat des points faibles concernant l'ambiance thermiques des bâtiments de l'école.

Les 5 points du plan de mise à l'abri :

1- Informations et sensibilisation des parents sur les protections vestimentaires à mettre en place dans ces moments-là.

2-Ouverture des fenêtres tôt le matin.

Fermeture des fenêtres et des rideaux ou pare-soleil intérieurs dès 9h

3-Adaptation des temps de récréation : choix des activités, lieux des activités + passage aux toilettes pour humidification de la peau.

4- Réflexion anticipée sur les menus à proposer en cas de forte chaleur annoncée :

- Mise en place d'un menu froid.
- Possibilité de prendre le dessert à l'extérieur.

5-Gestion des locaux : utilisation des salles climatisées comme solution de repli pour les classes dans le cas de trop fortes chaleurs.

Classe 1-2 : salle de l'ALAE 1

Classe 3 : salle de l'ALAE 2

Classe 4 : salle de motricité (partie 1)

Classe 5 : salle de motricité (partie 2)

Le plan est activé lorsque l'école reçoit un bulletin d'alerte rouge de la part de météo France.

- Programme national contre le harcèlement

Le programme anti harcèlement «pHARe» permet de doter les écoles d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Les écoles sont invitées à travailler au sein de l'établissement sur le climat social de l'école en partenariat avec l'équipe de l'ALAE.

Les situations d'intimidation, de conflit, de brimades ou d'élève en souffrance ou isolé font depuis toujours l'objet d'une attention toute particulière.

L'éducation nationale a réfléchi à un protocole de gestion de ces situations et à une catégorisation à partir de l'analyse de signaux observables.

-conflit ponctuel qui peut être réglé par la médiation entre les élèves. Nous travaillons sur la notion de messages clairs entre élèves.

-c'est une situation d'intimidation, de conflit qui pourrait dégénérer. **La mise en place du protocole de préoccupation partagée est activée** : il consiste en une série d'entretien les élèves impliqués dans la situation.

1. Recevoir en entretien la cible de ces intimidations (grille d'entretien suivi)
2. Recevoir en entretien les parents de la cible
3. Recevoir plusieurs élèves (témoins et intimidateur) : l'axe choisi dans ces entretiens et d'amener les élèves témoins ou intimidateur à se préoccuper du sort de l'élève qu'on juge ne pas être bien.

Ces entretiens sont renouvelés pendant 15j période pendant laquelle il n'y a pas de sanction prise, ni « d'enquête » ni de convocation des parents du présumé intimidateur. Juste une information aux parents (témoins et présumés intimidateurs) des entretiens.

-si poursuite des intimidations la cellule de lutte contre le harcèlement peut être saisie.

Les écoles ont pour appui dans la gestion de ces évènements une cellule de référents des situations d'intimidation.

Ce programme sera de nouveau présenté lors des réunions de début d'année de chaque classe.

Les parents avaient des retours de la part de parents sur justement des enfants qui se sentaient souvent cible de moqueries et de violence à l'école.

Les enseignants constatent que les enfants ont souvent beaucoup de mal à communiquer entre eux. La seule solution qu'ils trouvaient était la violence verbale ou physique.

*Les enseignants travaillent **quotidiennement** en classe et pendant les temps de récréation sur la façon d'exprimer son mécontentement, sa tristesse entre eux. Instaurer un dialogue de réparation face aux actes blessants.*

2-Effectifs prévus à la rentrée 2023 et répartition des effectifs dans les classes :

Question des parents d'élèves concernant la possibilité de créer une classe de CM2 et une classe de CM1.

Pour rappel le groupe de CE2 actuel est un groupe important que nous essayons depuis plusieurs années de séparer.

Il est constitué d'enfants qui ont du mal à bien cohabiter et travailler ensemble. Nous avons considéré que c'était la meilleure solution que de continuer à les séparer.

Cette année il y a eu 1 arrivée au cours de l'année pour 3 radiations.

Pour l'année prochaine il y a 14 élèves de CM2 partant en 6^{ème} et une radiation en classe de CE2 (future CM1)

Nous accueillons pour la rentrée 2023-2024 : 11 élèves en septembre et 3 en janvier.
La mairie a reçu d'autres demandes.

PS = 8 (+3 en janvier) MS = 10 GS = 5 CP = 21 CE1 = 11 CE2 = 10
CM1 = 22 CM2 = 15

Effectif maternelle : 23 (+3) Effectif élémentaire : 83 Total école : 103 élèves

L'organisation des classes :

Classe 1 = PS-MS-GS : 8 + 10 + 5 = **23** Mme Suderie

Classe 2 = CP : = **21** Mme Kraemer

Classe 3 = CE1-CE2 : 11 + 10 = **21** Mme Martin

Classe 4 = CM1-CM2 : 10 + 8 = **19** Mme Gaubert

Classe 5 = CM1-CM2 : 7 + 12 = **19** M. Gerbier

A noter la nouvelle enseignante qui arrivent sur le poste est titulaire de ce poste.

Les listes de la répartition des élèves dans les futures classes seront affichées. La liste des fournitures sera distribuée à chaque élève mais également affichée.

3- Association scolaire

Informations et bilan financiers.

SYNTHESE TRESORERIE ANNEE SCOLAIRE 2022/2023			
ASSOCIATION "LE MONT DES PETITS OISEAUX"			
Solde trésorerie	31/08/2022	7970,48	
Synthèse	Somme de Débit euros	Somme de Crédit euros	
Abonnement	952,09		
Assurance	260,99		
Carnaval	853,93	874,8	
Classe Découverte	4215	4635	Manque Hebergement Classe découverte (Prévi 3120)
Cotisations		655	
Frais bancaires	50,3		
KERMESSE/TOMBOLA	291,12		Manque Recettes Tombola
Matériel Alae	180		
Matériel Asso	386,97		
NOEL	2055,01	4242,51	2 187,50
Pâques	296,99		
Photos		534,8	
Sorties/Activités scolaire	585,94	692,5	Manque sorties scolaires fin d'année
Subvention Mairie		990	
Total général	10128,34	12624,61	
		2496,27	
Solde trésorerie au 18/06/2023		10466,75	

Assemblée générale en septembre. L'association « recrute » tous les parents volontaires même juste pour s'inscrire sur une liste de diffusion pour aider ponctuellement lors des différentes manifestations.

Les sacs seront distribués au moment de la fête de l'école

Dates des manifestations de la fin d'année :

- spectacle le 30 juin avec un repas en suivant
- kermesse le 7 juillet dans l'école + après le temps scolaire avec les parents et l'ALAE.

Ordre du jour du conseil d'école du 19 juin à 18h

1- Sécurité – fonctionnement et vie de l'école :

Question sur les rythmes scolaires

Plan de mise à l'abri en cas de vague de chaleur

Protocole de lutte contre le harcèlement : adaptation du règlement intérieur.

2-Effectifs prévus à la rentrée 2023 et répartition des effectifs dans les classes :

Question sur les répartitions

Effectifs et répartitions des élèves

3- Association scolaire

Informations et bilan financiers

Dates des manifestations de la fin d'année.